

VIVRE DE SON TEMPS: PRATIQUES FISCALES AU SEIN DU DANEMARK  
MÉDIÉVAL

LIVING IN THE PRESENT: TAX PRACTICES IN MEDIEVAL DENMARK

Alex Boutry<sup>1</sup>

**Résumé:** L'évolution du système fiscal danois entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle illustre un conflit entre la volonté d'adaptation aux normes occidentales et la résistance des populations locales attachées aux coutumes ancestrales. Le royaume danois, initialement structuré autour d'une économie et d'une fiscalité embryonnaires nordiques, voit émerger progressivement un système fiscal plus complexe, influencé par l'Église romaine et les royaumes méridionaux. Cette transformation entraîne une perte progressive des libertés immuables des *bønder*, qui deviennent assujettis aux volontés fiscales d'un roi toujours plus puissant. Si les refus d'adaptation et les tentatives de révoltes se font sentir entre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, l'opposition à laquelle le pouvoir royal fait face diminue progressivement, permettant la légitimation d'une politique fiscale marquant l'intégration du Danemark au modèle féodal de l'Occident chrétien.

**Mots-clés :** économie, fiscalité, systèmes fiscaux, politiques fiscales, révoltes fiscales.

**Abstract:** The evolution of the Danish tax system between the twelfth and fourteenth centuries illustrates a conflict between the desire to adapt to Western standards and the resistance of local populations attached to ancestral customs. The Danish kingdom, initially structured around an embryonic Nordic economy and tax system, gradually saw the emergence of a more complex tax system, influenced by the Roman Church and the southern kingdoms. This transformation led to a gradual loss of the unchanging freedoms of the *bønder*, who became subject to the fiscal will of an increasingly powerful king. Although refusals to adapt and attempts at revolt made themselves felt between the eleventh and twelfth centuries, the opposition faced by the royal power gradually diminished, allowing the legitimization of a fiscal policy that marked Denmark's integration into the feudal model of the Christian West.

**Keywords :** economy, taxation, tax systems, tax policies, tax revolts.

---

<sup>1</sup> Alex Boutry, doctorante en Études Nordiques à Sorbonne Université (École Doctorale 020). E-mail: [ax.boutry@gmail.com](mailto:ax.boutry@gmail.com) Orcid: <https://orcid.org/0009-0004-4300-1764>

### Le temps et la mémoire : percevoir le présent

La maxime du poète latin, Ovide, « Nous louons le passé, mais nous profitons du présent<sup>2</sup> » reflète chez son auteur l'ambivalence entre le bonheur achevé de vivre dans son temps présent et celui de la nostalgie de ne pas appartenir à un passé glorieux, imaginé et imaginaire. Chez les poètes antiques romains, il est d'usage de déplaire le présent pour volontairement habiter le passé ou l'avenir et, de ces voyages, rapporter mille et une raisons de se plaindre de ce qui nous entoure, particulièrement les changements politiques qui transforment et modifient profondément la société à laquelle les auteurs appartiennent. Toutefois, chez un poète comme Ovide, on dénote un amour du temps présent, faisant de lui un homme de son temps, inspiré par le passé, foncièrement contemporain et en faveur de l'évolution économique, politique et sociale de l'Empire romain. Cette position le place en contraste direct avec la majorité des penseurs de son temps. Une opposition qui persiste dans le temps et se lit aussi entre lui et les penseurs du Moyen Âge. Les critiques politiques et sociétales des grands penseurs médiévaux sont nombreuses et s'ancrent dans cette idée que du temps présent, il faut surtout garder les traditions anciennes. Les auteurs médiévaux sont peu nombreux à porter un discours valorisant et appréciatif des pratiques sociales, économiques, politiques et institutionnelles de leur temps. La contestation et le refus de faire face à une société qui change et qui évolue vers de nouvelles mœurs étrangères ne sont pas une nouveauté pour un Occident, dont les traditions se sont transformées à travers le temps. Ces évolutions et ces transformations sont moins présentes au sein des sociétés nordiques, où le poids des traditions et des ancêtres pèsent beaucoup sur la façon de vivre et de faire société.

Ici, les hommes libres du Nord sont attachés à leurs traditions à un point tel qu'on décèle une très faible variation d'organisation politique, institutionnelle, économique et sociale au sein du monde nordique entre le V<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Dans un contexte social où la norme est à la persistance des traditions anciennes, les contacts répétés avec l'Occident, connectent deux

---

<sup>2</sup> Ovid, *Fastorum Libri sex*, éd. Andrew Tooke, Londres, Typis Gul. Bowyer, impensis Benj. Tooke, 1720, p. 24 : *laudamus veteres, sed nostris utimur annis*.

<sup>3</sup> Jens Jacob Asmussen Worsaae, «La civilisation danoise à l'époque des vikings», dans *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*, Copenhague, Imprimerie de Thiele, 1880, pp. 100-101 ; Oscar Montelius, *Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves*, Paris, Ernest Leroux, Editeur, 1895, p. 141: selon certains historiens et archéologues de l'âge de fer romain persiste jusqu'aux années 1030. Par cette persistance les variations d'organisation sociale, économique et politique en Scandinavie entre les V<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles furent très faibles.



mondes drastiquement opposés. Cette opposition nous pousse à questionner la façon dont ce Nord a su négocier les tensions que ces contacts pouvaient engendrer, notamment en ce qui concerne l'adoption par la Scandinavie des normes occidentales. Là où Ovide accepte la société dans laquelle il vit sans lui trouver de grands défauts, les *bønder*<sup>4</sup> danois du XII<sup>e</sup> siècle se situent à l'opposé de sa posture, car, ils ne cherchent qu'à perpétuer les traditions de leurs ancêtres et maintenir la main mise qu'ils ont sur la gestion de la vie sociale, politique et économique de leur territoire. Ovide était un homme qui acceptait les transformations sociétales là où les *bønder* manifestèrent une volonté certaine de vivre à nouveau dans un temps passé qui convenait à leur goût. Dans ce contexte, les récits scandinaves des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles portent le poids de ce lien avec le passé. Si l'influence du souverain permet la prospérité de son royaume, son règne devient une métaphore de l'acclimatation aux pratiques occidentales, là où l'infortune du royaume est due à la volonté du souverain de favoriser les mœurs occidentales au profit des traditions anciennes. De manière très schématique, un roi qui est juste et légitime a un effet bénéfique sur l'ordre, le temps et les récoltes du royaume, tandis qu'un souverain perçu négativement n'apporte que désordre, pénuries et calamités.

Il fait bon de vivre ou renouer avec les traditions anciennes, mais il faut aussi accepter de vivre dans son temps, bon gré mal gré, en y cautionnant les changements et les bouleversements apportés par l'histoire et les transformations économiques, politiques et sociales. Déclarer aimer vivre de son temps est un ressenti partagé par peu d'individus pour qui un glorieux passé imaginé permet de ne pas souffrir et d'éviter de se confronter à la réalité du temps présent, qui sans cesse remet en question les pratiques ancestrales. La réalité du temps peut être particulièrement dure et sévère pour les hommes du monde, notamment ceux qui favorisent les pratiques traditionnelles anciennes pour maintenir dans le passé un monde qui persiste à avancer sans eux. Cette ambivalence politique, économique et sociale traverse le monde nordique au cours du Moyen Âge. L'entrée dans « l'Histoire »<sup>5</sup> appelle à la fois à

---

<sup>4</sup> Phillip Pulsiano, *Medieval Scandinavia: an Encyclopedia*, New York & Londres, Garland Publishing, Inc., 1993, pp. 51-52 : ce terme est couramment utilisé dans la culture nordique pour désigner un fermier libre indépendant, dans le sens où ce dernier disposait de droits et de privilèges qui garantissaient sa liberté, son indépendance économique et politique et son droit de propriété vis-à-vis de n'importe quel autre homme, chef ou seigneur. Dans le contexte danois, les *bønder* répondait aux ordres et aux obligations émanant uniquement de l'autorité royale.

<sup>5</sup> Alex Boutry, *Pratiques fiscales en Scandinavie médiévale: impôts, taxes et redevances dans le royaume danois entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Master, Sorbonne Université, 2025, pp. 11-12 : nous usons des

renouer et faire vivre les traditions anciennes, tout en faisant le choix de s'adapter au monde médiéval occidental que le royaume danois intègre progressivement depuis le début de la période viking<sup>6</sup>. Si les nombreux récits nordiques médiévaux mettent en avant l'héritage des anciens et les pratiques ancestrales préchrétiennes, l'ouverture de la Scandinavie au reste de l'Occident et les contacts croissant entre ces deux territoires rend impossible la persistance d'une organisation selon les normes et les pratiques embryonnaires nordiques. Ces dernières ne permirent jamais le développement de véritables institutions administratives et étatiques pouvant porter un système fiscal complexe<sup>7</sup>. Ici, la persistance à vouloir s'adapter au temps présent nous pousse à questionner l'évolution des pratiques fiscales au sein du royaume danois, dans un contexte d'échange et de transformation entre coutumes ancestrales nordiques et pratiques économiques occidentales.

Le contexte économique et fiscal danois connu des modifications profondes ayant fait dévier la fiscalité danoise du modèle embryonnaire nordique<sup>8</sup>. Cette déviation devait permettre d'adopter et d'intégrer les normes de l'Occident chrétien, qui était le pôle d'attraction du royaume danois<sup>9</sup>. Mais l'organisation de la société médiévale danoise n'était pas propice au développement d'une fiscalité de type occidental, car les *bønder* possèdent une

---

guillemets ici pour rappeler que, selon la perception occidentale de l'Histoire, le monde nordique rentre progressivement dans le Moyen Âge et dans l'Histoire une fois que la Scandinavie produit ses propres textes écrits, reléguant le monde nordique à une période de protohistoire s'étendant tout le long de l'âge viking.

<sup>6</sup> Stefan Brink (dir.), *The Viking World*, Routledge, Londres, Taylor & Francis Group, 2008, pp. 5-7 : bien qu'aujourd'hui nous puissions affirmer que cette notion d'âge viking est une construction historique artificielle postérieure aux grands mouvements de navigations scandinaves du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, distinguer cette période de cette façon nous permet d'offrir un cadre chronologique précis à notre étude.

<sup>7</sup> Richard Bonney (dir.), *Economic Systems and State Finance*, Oxford, Clarendon Press, 1995, p. 104.

<sup>8</sup> Dagfinn Skre (dir.), « Rulership and Ruler's Sites in 1st-10th-century Scandinavia », *Rulership in 1st to 14th century Scandinavia: royal graves and sites at Avaldsnes and beyond*, Berlin, De Gruyter, 2020, pp. 193-243; Grégory Cattaneo, « La dîme dans l'Islande médiévale. Sagas, lois et hiérarchies communautaires », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 261, 2023, pp. 7-34, (URL: <http://journals.openedition.org/ccm/12697> [consulté le 11 septembre 2025]): selon le modèle fiscal de la société islandaise du X<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, les pratiques fiscales nordiques se concentraient autour des *ting*, où les hommes libres s'acquittaient d'une redevance (*þingfararkaup*) qui permettait de garantir leur statut et leurs droits d'hommes libres. Ce modèle ne sera jamais aussi abouti dans le reste de la Scandinavie, mais l'organisation en district et en *ting* se maintient pendant une grande partie de Moyen Âge en Norvège.

<sup>9</sup> Knut Helle (dir.), *The Cambridge History of Scandinavia*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 1, 2003, pp. 147-159 : les missions d'évangélisation du Danemark commencèrent près d'un siècle avant celle du monde nordique avec l'envoi d'Ebon de Reims et de Anshair dans le sud du Jylland. L'Église chrétienne obtient le droit d'ériger une église dans le Slesvig vers 850.

liberté ancestrale qui faisait d'eux des acteurs de la vie politique et économique de leur communauté, tout en les rendant autonomes et indépendants de toute forme d'autorité. Leur statut de fermier libre n'avait rien à voir avec celui des paysans de l'Occident, qui formaient une masse de contribuables assujettis à toujours plus d'impôts et de taxes<sup>10</sup>. Ici, il nous faut souligner la volonté des *bønder* danois de préserver leurs coutumes comme elles ont pu être perpétuées au sein de la société islandaise. Lors de son passage sous autorité norvégienne, les aristocrates islandais restèrent en capacité de contrôler la politique locale et l'administration de l'île, en obligeant le roi à nommer des *sýslumenn* [officiers royaux] descendant directement des familles aristocratiques ayant signé le *Gamlisáttmali*, qui entérinait le passage de l'île sous autorité norvégienne (1262/64)<sup>11</sup>. Le cas islandais apparaît comme un exemple de continuité des traditions ancestrales nordiques, mais il faut nuancer le propos. Rappelons ainsi que l'Islande fut le premier territoire nordique à adopter la fiscalité chrétienne occidentale, en s'acclimatant aux pratiques et institutions économiques de l'Église par le vote rendant obligatoire le versement de la dîme pour l'ensemble de la population dès 1097<sup>12</sup>. Cette spécificité permet de souligner la diversité des pratiques fiscales scandinaves, et met en avant l'importance que peut avoir l'assentiment des *bønder* lors de l'implémentation de réformes fiscales.

### **Bouleversement du contexte social, politique et économique danois**

S'il est aisé de voir et d'écrire une histoire homogène du monde nordique au temps de l'âge viking et du le Moyen Âge, une telle vision nie les spécificités territoriales et régionales qui existant au sein du continuum nordique. Pendant sa préhistoire et au cours de l'époque médiévale, le monde nordique resta particulièrement marqué par de nombreuses divergences spécifiques aux lieux d'implantation des différents groupements de population. Les hommes du Nord ne faisaient pas société au Danemark comme ils le faisaient en Norvège ou en

---

<sup>10</sup> Vincent Corriol, «Redevances symboliques et résistance paysanne au Moyen Âge: à propos du procès de Berthet de Lessart (1423) », *Histoire & Sociétés Rurales*, 37, no 1, Association d'histoire des sociétés rurales, septembre 2012, pp. 15-42.

<sup>11</sup> Richard Bonney (dir.), *Economic Systems and State Finance*, op. cit., p. 107; Knut Helle (dir.), *The Cambridge History of Scandinavia*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 1, 2003, pp. 389-390.

<sup>12</sup> Grégory Cattaneo, «La dîme dans l'Islande médiévale: sagas, lois et hiérarchies communautaire », op. cit.

Islande<sup>13</sup>. Le contexte social, économique et politique danois différait grandement de celui du reste de la Scandinavie, car, les enjeux et contacts politiques avec l'Occident étaient beaucoup plus fréquents et importants, modifiant la façon dont les Danois pensaient leurs objectifs et enjeux politiques et économiques. Les choix d'organisation politique et institutionnelle étaient limités pour ce petit royaume du sud de la Scandinavie, qui ne connaissait que les traditions perpétuelles de ses ancêtres et la féodalité occidentale<sup>14</sup>. Que le choix fût conscient ou inconscient, ces transformations furent apportées par les premiers contacts officiels entre l'Empire et le Danemark en 826 lors du baptême d'Harald Klak. Toutefois, une longue période de transition fut nécessaire pour que le modèle carolingien impacte durablement la vie politique et économique danoise<sup>15</sup>. Ces changements profonds de la société allaient à l'encontre des libertés politiques, sociétales, financières et fiscales que les *bønder* avaient réussi à conserver malgré l'affirmation de l'autorité royale au cours du XI<sup>e</sup> siècle. En ce sens, les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles marquent une période de lutte et d'affrontements internes voyant le roi chercher à affirmer son autorité politique en assujettissant les *bønder* à des pratiques économiques exogènes, afin de renforcer son pouvoir de la même façon que les rois carolingiens avant lui. L'obligation de verser une redevance n'a jamais été inconnue ou remise en question par les *bønder*, qui subvenaient déjà aux besoins de leur souverain en nature et en service lorsque ce dernier était de passage dans leur localité. Le changement profond qui s'opère au tournant du XII<sup>e</sup> siècle, perturbant de manière profonde la société danoise, fut celui de la transition vers une obligation de verser ces redevances fixes de manières systématiques et structurées, au sein d'un système fiscal défini, dans lequel il était difficile de déroger à la règle, sauf en cas d'obtention d'exemption ou de privilège.

Il serait aisé d'argumenter que le choc de cette transformation de la société danoise aux normes occidentales a pu être similaire et aussi brutal que l'harmonisation des pratiques politiques, économiques, sociales et institutionnelles islandaises aux usages norvégiens à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour autant, le choc et la crise ne sont pas les mêmes. En réalité, la récurrence

---

<sup>13</sup> Dagfinn Skre (dir.), «Rulership and Ruler's Sites in 1st-10th-century Scandinavia», *op. cit.* ; Astrid E. Helle, *Histoire du Danemark*, Paris, Hatier, 1992, p. 48 : là où les *ting* perdirent de l'importance et disparurent progressivement au Danemark à partir de 1070, cette institution persista dans le reste de la Scandinavie pendant encore une grande partie du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>14</sup> Richard Bonney (dir.), *Economic Systems and State Finance*, *op. cit.*, p. 55

<sup>15</sup> Knut Helle (dir.), *The Cambridge History of Scandinavia*, *op. cit.*, pp. 147-150.

et l'importance des contacts avec l'Occident rendaient déjà le Danemark défavorable au maintien des normes et des pratiques ancestrales nordiques. Le royaume norvégien n'adopta jamais l'usage du système féodal, ou du moins pas dans la manière ni la façon dont l'Occident le pensait, malgré la théorie de Susan Reynolds selon laquelle il put exister un modèle féodal régional scandinave<sup>16</sup>. Ici, le choix conscient des rois danois de favoriser le modèle politique et fiscal occidental allait à l'encontre des libertés politiques, financières et fiscales que les *bønder* cherchaient à maintenir, afin de préserver les coutumes anciennes qui les favorisaient en tant qu'hommes libres propriétaires de leurs terres allodiales. En tant qu'hommes libres propriétaires, ils ne devaient aucun service et aucune obligation à qui que ce soit, sauf au roi lors de la levée du *leding*, le service armé dû au souverain<sup>17</sup>. L'introduction du système féodal est un véritable bouleversement pour les mœurs danoises, modifiant de manière profonde la façon de faire société et le vivre ensemble. Dans ce contexte, le passage vers un nouveau temps impliquait un passage vers un nouveau modèle, si exogène aux traditions, que la réaction face à ce changement ne peut être que négative ; ou du moins, c'est ce que les récits médiévaux danois ont particulièrement illustré. Ici, notre premier questionnement ne concerne pas l'impact politique et économique de cette nouvelle organisation politique et institutionnelle, mais plutôt le consentement de la population à un tel changement et l'approbation de ce modèle qui bouleversait toutes les façons de faire et de vivre au sein d'une société nordique. Une telle transformation laissa des traces historiques qu'il convient d'étudier afin de saisir la plénitude de l'introduction du système féodal et son impact économique sur l'ensemble de la population danoise.

Il nous faut le préciser ici qu'un grand nombre de sources contemporaines reviennent sur le bouleversement et la violence de l'imposition de ce système féodal au sein du royaume danois, alors que le changement d'organisation sociale et l'adoption de ce nouveau système fiscale n'ont en réalité laissé que peu de traces physiques de violences. C'est avant tout les récits médiévaux danois qui nous permettent de retracer la violence qui est associée à la transformation de la société, particulièrement grâce aux nombreux récits sur la répression des rébellions paysannes ayant eu lieu sous l'autorité d'Absalon à l'époque de son épiscopat (1158-1192) et de son archiépiscopat (1178-1201). La question fondamentale à laquelle nous devons

---

<sup>16</sup> Susan Reynolds, *Fiefs and Vassals: The Medieval Evidence Reinterpreted*, 1996, pp. 10-12.

<sup>17</sup> *Ibid.*, pp. 53-57.

essayer de répondre ne nécessite pas une étude précise du fonctionnement de la vassalité danoise, comme Susan Reynolds a pu en présenter une analyse<sup>18</sup>. Nous cherchons à comprendre comment et pourquoi les autorités danoises firent le choix difficile d'envisager de ne plus vivre selon leurs traditions afin de favoriser un modèle politique et économique exogène. Ce changement, qui a lieu dans un contexte de renforcement de l'autorité royale et ecclésiastique, impacte les politiques économiques et financières du royaume. Le but était de réussir à trouver de nouveaux moyens pour subvenir aux besoins de la monarchie, dont l'administration pesait de plus en plus lourd sur les revenus domaniaux de la couronne. Si, en tant que seigneur, le roi et les établissements ecclésiastiques réussissaient à subvenir à une partie de leurs besoins grâce aux productions agricoles et aux rentes seigneuriales, ces revenus étaient largement insuffisants pour une administration de type féodale. La création de systèmes fiscaux complexes, inspirés par différents modèles occidentaux, fut l'élément qui permit aux institutions danoises de privilégier la collecte de revenus extraordinaires au détriment des revenus ordinaires<sup>19</sup>. Le constat est simple. Pour les acteurs politiques danois, le système fiscal embryonnaire nordique ne jouait pas en leur faveur, en ne permettant pas d'assujettir l'ensemble des hommes libres à des redevances. Dans un contexte d'insertion dans le monde géopolitique de l'Occident, il fut nécessaire pour le royaume danois de trouver de nouveaux systèmes de redevances et un nouveau mode de pensée institutionnel pour rivaliser avec les royaumes de l'Occident et assurer la pérennisation de la monarchie danoise. Ceci démontre bel et bien la nécessité pour le Danemark d'abandonner le modèle d'organisation fiscale nordique et de favoriser un modèle plus adapté à leur situation. La question qui se pose consiste à essayer de comprendre quels furent les moyens employés par les autorités danoises pour développer ce nouveau système fiscal. Cette question doit aussi prendre en compte la réticence populaire et les tensions face aux transformations de la société. De cette manière, il est plus aisé de voir quels furent les impacts idéologiques de la féodalité sur la façon de faire société au sein du territoire danois ?

---

<sup>18</sup> Ibid. ; Michael H. Gelting, « The Problem of Danish 'Feudalism': Military, Legal, and Social Change in the Twelfth and Thirteenth Centuries », dans *Feudalism : New Landscapes of Debate*, Leiden, Brepols, 2011, pp. 159-184.

<sup>19</sup> Richard Bonney (dir.), *Economic Systems and State Finance*, op. cit., pp. 109-110 : autour des années 1230, les revenus tirés des domaines royaux composaient 32 % des revenus annuels de la couronne, là où les redevances issues du de l'ost composait 40 % de ces revenus suite à la commutation de cette dernière.

### **Penser et développer un nouveau système fiscal**

Dans un contexte ancestral nordique où l'autorité politique exécutive a toujours été faible, ce furent les institutions ecclésiastiques qui portèrent les premières transformations des pratiques économiques et fiscales danoises. C'est en tout cas l'hypothèse la plus récurrente<sup>20</sup>. Il nous faut pourtant nuancer cette hypothèse parfois biaisée. Le royaume danois entra dans le champ de l'histoire textuelle au moment même où le droit féodal commençait à être codifié et mis en application par les pouvoirs politiques et administratifs. Les objectifs et décisions politiques danoises étaient élaborés en pleine connaissance de ce qui se passait au sein de l'Occident chrétien. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, le Danemark n'est plus terre de mission, mais un territoire pleinement intégré à la chrétienté latine, ce qui a des implications importantes dans l'interprétation des textes législatifs du droit coutumier. La législation mise en avant est une législation chrétienne innovante plutôt qu'une coutume ancestrale consacrée<sup>21</sup>. Les travaux récents sur la fiscalité en Scandinavie médiévale ont permis de souligner l'existence de pratiques indépendantes du monde occidental<sup>22</sup>. Cette fiscalité apparaît sous une forme embryonnaire, dans le sens où cette fiscalité précoce garda l'organisation politique et économique minimaliste qui existait en Scandinavie avant la complexification des organes institutionnels<sup>23</sup>. Si cette fiscalité embryonnaire impacta particulièrement des territoires comme l'Islande médiévale, il serait faux de surévaluer son influence pour le royaume danois, tant celui-ci fut très tôt intégré aux territoires de l'Occident méridional. Au sein du royaume danois, la relative absence d'organisation et d'administration politique et institutionnelle de la part de la monarchie permit à l'Église chrétienne de s'instaurer comme l'autorité politique principale sur territoire pendant cent à cent-cinquante ans. L'Église sculpta les évolutions et transformations institutionnelles et financières du royaume en proposant un modèle de fonctionnement similaire aux pratiques occidentales sans pour autant transposer l'entièreté du modèle féodal. Mais, faire de l'Église danoise le seul acteur et vecteur de cette transformation

---

<sup>20</sup> Astrid E. Helle, *Histoire du Danemark*, op. cit., p. 48.

<sup>21</sup> Michael H. Gelting, « The Problem of Danish 'Feudalism': Military, Legal, and Social Change in the Twelfth and Thirteenth Centuries », op. cit.

<sup>22</sup> On fait ici référence aux travaux récents de Steinar Imsen, *Taxes, tributes and tributary lands in the making of the Scandinavian kingdoms in the Middle Ages*, Trondheim, Tapir Academic Press, 2011 et Grégory Cattaneo, « La dîme dans l'Islande médiévale: sagas, lois et hiérarchies communautaires », op. cit.

<sup>23</sup> Richard Bonney (dir.), *Economic Systems and State Finance*, op. cit., p. 101.

économique et politique, place les changements et évolutions ayant été le fait de l'autorité monarchique danoise, à une place de moindre importance qui ne reflète pas la réalité des faits. Si le développement et la complexification de la fiscalité danoise se firent d'abord sous l'égide de l'Église, il faut souligner que ce processus commença avant la christianisation du territoire danois<sup>24</sup>. Par conséquent, cette longue transformation fiscale n'a pas pu être permise seulement par l'Église et par les simples contacts entre élites danoises et culture occidentale. Pour qu'une telle transformation ait lieu, il fut nécessaire de mobiliser et transformer la société dans son ensemble. Dans son ensemble, ce processus s'étendit sur plusieurs siècles, en commençant par l'adoption de mœurs et pratiques occidentales par les élites danoises et en se finissant par la disparition progressive du statut de *bønder* au sein de la société danoise dès la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, il nous faut le concéder, la faible centralisation monarchique pendant plus de la moitié du haut Moyen Âge nordique fait de l'Église danoise la seule entité institutionnelle et administrative en mesure de porter et de mettre en application un système fiscal précis. Cette capacité de l'Église à mener une telle politique influença la façon dont les souverains danois menèrent eux-mêmes leurs propres politiques fiscales. De ce fait, il nous paraît nécessaire de discuter de l'importance qu'à l'Église danoise dans la structuration du système fiscal danois. Fruit d'adaptations et de négociations, le christianisme de Scandinavie a longtemps dérogé à la législation chrétienne qui s'adaptait très mal au contexte local. Comme les coutumes ancestrales permettaient aux chefs culturels de percevoir une redevance pour leur service, on nota une persistance de cette idée que l'autorité religieuse [ecclésiastique] pouvait lever et percevoir une redevance. Ces chefs culturels profitèrent de la transformation de la société danoise pour étendre sa capacité de collecte<sup>25</sup>. À travers près d'un siècle d'échanges entre autorité laïque et autorité ecclésiastique, l'Église danoise se trouva en capacité de prélever des redevances sur les terres qui étaient, non seulement inféodées aux institutions ecclésiastiques, mais aussi inféodées à la couronne. Comme l'Église danoise fut le seul acteur avec une administration pour porter, encadrer et gérer la mise en place d'un système fiscal à grande échelle, elle garda la main sur la gestion de la fiscalité danoise. La fiscalité

---

<sup>24</sup> Lucie Malbos, *Les ports des mers nordiques à l'époque viking, VIIe-Xe siècle*, Brepols, 2017, pp. 226-227.

<sup>25</sup> Jean-Marie Mayeur, *Histoire du christianisme des origines à nos jours: Évêques, moines et empereurs 1054-1274*, Paris, Desclès, vol. 5, 1993, p. 319.

monarchique, elle, resta en retrait même après l'affirmation de la capacité royale à porter sa propre politique fiscale. Comme les systèmes fiscaux embryonnaires du monde nordique ne se développaient qu'à travers une organisation institutionnelle et exécutive faible, le système fiscal ultra-organisé de l'Église chrétienne était un modèle d'inspiration et de conseil pour des rois qui avaient vocation à étendre leurs ressources et leurs revenus au-delà de ce qui se faisait traditionnellement. En ayant proposé un modèle avec lequel le pouvoir politique pouvait élargir ses revenus grâce à l'application de nombreuses redevances, l'Église fut l'un des acteurs majeurs de cette transformation, si ce n'est le seul<sup>26</sup>.

Le Danemark, bien qu'ancré dans la région scandinave d'un point de vue géographique, il possédait un ancrage territorial et politique méridional en raison de ses échanges avec les royaumes d'Occident. Dans ce contexte, les premières politiques fiscales portées par l'autorité royale danoise furent des emprunts directs, voire des copies, de pratiques fiscales étrangères. Nous pourrions longuement disserter des emprunts et copies étrangères, toutefois, comme cet article a vocation à présenter la difficulté de la population à accepter ces nouvelles politiques fiscales, nous nous contenterons de souligner la commutation de l'ost en redevance (en nature ou en argent) comme directement influencée de la politique militaire de Charles le Chauve<sup>27</sup>, et la généralisation de la même redevance comme influencée par l'adoption de l'*ecuage* en Angleterre<sup>28</sup>. Si nous ne proposons qu'une petite liste des pratiques avérées comme influencée par des décisions occidentales, c'est pour mieux revenir par la suite sur la question de l'acceptation ou non de ces pratiques par la population. Distinguer les influences étrangères de la politique fiscale des rois danois, nous amène à réfléchir sur les moyens que la couronne employa pour permettre la mise en place de ce système fiscal qui devait subvenir aux besoins de l'administration royale. Afin de comprendre comment la couronne pensa cette mise en place, il faut distinguer pratiques et système fiscal pour comprendre ce que nous désignons lorsque nous parlons de redevances et de système fiscal féodal. Par pratiques fiscales, nous soulignons les habitudes économiques répétées visant à prélever ou faire payer un individu un montant défini selon l'accord conclu ou accepté entre l'autorité politique et les individus

---

<sup>26</sup> Knut Helle (dir.), *The Cambridge History of Scandinavia*, op. cit., p. 421-462.

<sup>27</sup> Bernard S. Bachrach et David S. Bachrach, *Warfare in medieval Europe, c.400-c.1453*, Londres, Routledge, 2017, pp. 109-113.

<sup>28</sup> C. Warren Hollister, «The Significance of Scutage Rates in Eleventh and Twelfth Century England», *The English Historical Review*, octobre 1960, 75, no 297, pp. 577-588.



soumis à ladite pratique<sup>29</sup>. Les pratiques fiscales peuvent exister sans donner lieu à une organisation en un système complexe. C'est ce modèle qui prévaut en Scandinavie avant la propagation des pratiques fiscales occidentales. L'Islande en est le meilleur exemple avec le *þingfararkaup* qui est le porte-étendard de cette fiscalité embryonnaire nordique qui se maintient alors même que l'économie monétaire peine à survivre dans la région<sup>30</sup>. Lorsque nous parlons de système fiscal à part entière, nous désignons des pratiques de prélèvement structurées dans un ou plusieurs systèmes de normes et d'usages cohérents employés par une autorité politique pour former une politique fiscale à petite ou large échelle. Étudier la fiscalité médiévale au sein du royaume danois demande de prendre en compte de nombreuses évolutions économiques et politiques remontant aux raids vikings et la pratique de l'imposition du *tributum*. Ce dernier avait vocation à marquer la soumission d'un groupe de population à un second<sup>31</sup>. Une pratique fiscale exogène qui s'appliquait peu au sein du territoire danois, mais dont l'emploi permit de faire naître dans les esprits des chefs l'idée que leur autorité leur permettait d'imposer des redevances quasi annuelles et arbitraires aux populations soumises à leur autorité. *Danegeld*<sup>32</sup> et taxation des échanges commerciaux dans les *emporium*<sup>33</sup> devinrent les revenus principaux de la couronne entre le IX<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, tandis que les pratiques fiscales rudimentaires des vikings introduisaient l'idée de pouvoir contrôler un territoire en régulant ces pratiques économiques par le prélèvement d'une partie des revenus produits<sup>34</sup>. Le glissement d'une pratique fiscale exogène à une pratique fiscale endogène fut progressif. C'est dans le cadre endogène que les autorités politiques se révélèrent particulièrement capables d'augmenter le nombre et la quantité des redevances à verser, faisant du Danemark un véritable laboratoire fiscal.

---

<sup>29</sup> Jean Favier, *Finance et fiscalité au Moyen Âge*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1971, p. 93.

<sup>30</sup> Jón Jóhannesson, *A History of the Old Icelandic Commonwealth*, Winnipeg, University of Manitoba, Manitoba Press, 1974, p. 61: le *þingfararkaup* était à la fois un impôt censitaire et une redevance. Chaque *bonde* attaché à un chef devait lui verser cet impôt pour que la somme soit répartie parmi les *bønder* qui partirait accompagner leur chef à la grande Assemblée annuelle de Thingvellir.

<sup>31</sup> Nils Hybel et Bjørn Poulsen (dir.), *The Danish Resources c. 1000-1550: Growth and Recession*, Leiden, Boston, Brill, 2007, p. 302.

<sup>32</sup> Richard Bonney (dir.), *Economic Systems and State Finance*, op. cit., pp. 57-58.

<sup>33</sup> Denis Menjot (dir.), *The Routledge Handbook of Taxation in Medieval Europe*, New York, Routledge, 2023, pp. 346-349.

<sup>34</sup> *Ibid.*



La volonté royale de prélever toujours plus de redevances découla de la nécessité de financer les dépenses de la couronne – qu’elles soient personnelles ou étatiques. Mais cette nécessité entrainait en conflit avec la liberté immuable des *bønder* danois. Même si le Danemark adopta progressivement la féodalité comme système politique, certains particularismes nordiques persistèrent. C’est le cas du statut de *bonde* qui entrainait en contradiction totale avec l’idée que « chaque homme libre [*dans notre royaume*] reçut pour seigneur celui qu’il aura lui-même choisi, soit nous-même, soit un de nos fidèles<sup>35</sup> ». Le *bonde* jouissait de sa pleine liberté économique, politique et sociale<sup>36</sup>. Son statut d’homme libre ne pouvait pas être remis en question, à la différence de celui du paysan libre de l’Occident, qui pouvait acquérir une tenure servile et donc perdre sa liberté<sup>37</sup>. En jouissant d’une liberté totale, les *bønder* ne devaient de comptes à personne. La possession de propriété allodiale n’entraînait pas le versement automatique de redevance, mais garantissait plutôt la capacité économique et politique du *bonde* à disposer de ses biens et ses revenus sans devoir répondre aux ordres d’un seigneur. La notion de seigneur était elle-même difficile à conceptualiser selon la conception hiérarchique de la société nordique. Celle-ci ne distinguait que le statut libre ou servile d’un individu, sans jamais nécessiter que celui-ci soit rattaché à un *lensmand* [seigneur vassal] pour affirmer son autonomie et ses capacités économiques et politiques. La composition sociale de la société nordique donnait lieu à l’existence d’un statut particulier qui créait un entre-deux entre celui des aristocrates et celui des tenanciers (*landboer*<sup>38</sup>). Tant que ce statut de *bonde* persista au sein de la société danoise, il fut impensable de leur imposer de manière unilatérale une politique fiscale à laquelle ils n’auraient pas souscrit et à laquelle ils pouvaient s’opposer lors de la tenue des *ting* locaux. En effet, le consentement de l’assemblée votante du *ting* était obligatoire afin d’établir le prélèvement de n’importe quelle redevance<sup>39</sup>. Ici, la tenue des assemblées et les

<sup>35</sup> Clément François, *L’Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, et autres anciens monumens, depuis la naissance de Notre-Seigneur, par le moyen d’une table chronologique*, s. I., A. Jombert jeune, 1783, p. 559 : [Volumus ut] unusquisque liber homo in nostro Regno Seniores, qualem voluerit in nobis & in nostris Senioribus, accipiat.

<sup>36</sup> Phillip Pulsiano, *Medieval Scandinavia : an Encyclopedia*, op. cit., pp. 51-52.

<sup>37</sup> Claude Gauvard (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Quadrige, PUF, 2002, pp. 1325-1327.

<sup>38</sup> Helle Vogt et Ditlev Tamm (dir.), *The Danish Medieval Laws : The Laws of Scania, Zealand and Jutland*, Londres, Routledge, 2016, p. 314 : on définit comme *landbo* une personne qui loue une terre agricole dans le cadre d’une relation contractuelle avec un propriétaire sans aucune autre obligation que le versement d’un loyer annuel.

<sup>39</sup> Astrid E. Helle, *Histoire du Danemark*, op. cit., p. 48.

votes au sein de celles-ci relevaient une importance primordiale dans la lutte face aux nouvelles politiques fiscales de l'autorité royale. Tant que le roi ne fut pas en mesure de museler l'opinion et la pression politique des *ting*, il fut impossible pour lui d'appliquer de manière arbitraire sa politique fiscale sans qu'il rencontre de contestation<sup>40</sup>.

Précédemment, nous avons souligné que les premières mentions textuelles de l'organisation étatique danoise étaient concomitantes avec la mise par écrit des premiers codes législatifs régionaux. Au cours du XII<sup>e</sup> siècle, les pratiques et les usages féodaux occidentaux eurent un poids important sur la façon d'interpréter le droit coutumier danois, en soulignant davantage l'innovation de cette nouvelle législation chrétienne plutôt que l'entérinement d'une pratique ancestrale consacrée. Ces codes législatifs garantissaient le statut des *bønder* en préservant leurs droits et privilèges en tant que propriétaires indépendants détachés de l'autorité seigneuriale<sup>41</sup>. Mais dans les faits, les rares dispositions fiscales des codes ne traitaient que de situations théoriques. Ceci créait un décalage entre nomes et pratiques, comme l'attestent les textes narratifs de la même période, qui consignaient bien l'usage et l'application de redevances à verser à l'Église, au roi et aux seigneurs<sup>42</sup>.

### **La réticence de la population danoise face aux nouvelles pratiques fiscales**

Les populations des différents royaumes médiévaux ont toujours concédé verser l'impôt dans le cadre symbolique de la défense de l'intérêt général et du financement des dépenses publiques, mais cette acceptation ne coulait pas de sens et il fallut un cadre légal afin de justifier de l'usage des redevances et leur prélèvement<sup>43</sup>. Les penseurs médiévaux comme Richard de Mediavilla permirent de définir un cadre légal dans lequel les autorités politiques étaient en mesure d'entretenir les besoins de la couronne et de la société, tout en respectant la capacité économique des assujettis. Toutefois, verser une redevance n'était pas qu'une action économique, c'était aussi l'expression d'une domination de la part des autorités politiques. La réticence de la population face aux pratiques fiscales imposées par les autorités politiques

---

<sup>40</sup> *Ibid.* ; Eric Eydoux, *Les grandes heures du Danemark*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>41</sup> Bjørn Poulsen, «The free bønder of Scandinavia – who were they ?», dans *Agricultural History Conference*, Université du Sussex, 2010 (URL : <https://www.bahs.org.uk/RuralHistory2010/Papers/Poulsen.pdf> [consulté le 31 mars 2025]).

<sup>42</sup> Juan José Larrer, « Conclusion », dans *Normes et pratiques au Haut Moyen Âge Ve-IXe siècle: Appliquer le droit?*, Tours, Paris, 2025, Université de Tours-Sorbonne Université, Tours-Paris, 20-21 avril 2025.

<sup>43</sup> Richard Bonney (dir.), *Economic Systems and State Finance*, *op. cit.*, pp. 25-30.



n'était pas nouvelle. De manière générale, on garda très peu de traces écrites des contestations populaires médiévales pour les périodes antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle. Ce propos est à nuancer pour la Scandinavie, car, les sagas et les grands récits narratifs nordiques des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles nous transmettent bien des récits de ces oppositions populaires. Selon ces récits, le versement de redevances n'était pas un dû et se faisait après de longues négociations. L'étude de la résistance paysanne face à l'autorité seigneuriale sur la question de l'imposition est un sujet déjà étudié à travers des exemples précis en Occident. Cependant, comme beaucoup de sujets connexes à la question de la fiscalité en Scandinavie, les phénomènes de lutte et de révolte face à l'oppression fiscale ne font pas l'objet de cas d'étude spécifique malgré l'intérêt grandissant pour l'étude des redevances. En décidant de consacrer cet article à la question des luttes populaires face aux politiques fiscales des souverains, nous voulions souligner l'importance des luttes paysannes dans le maintien du statut de *bonde* et de ses avantages économiques et politiques. Cet article n'a pas vocation à dresser le portrait ou faire une liste exhaustive de ces différentes révoltes fiscales. Nous cherchons plutôt à comprendre pourquoi la population danoise était si réticente à l'idée de voir son système financier et fiscal évoluer vers des pratiques méridionales inspirées du système féodo-vassalique.

Traiter des résistances paysannes danoises face à la pression fiscale émanant d'une volonté royale nécessite de revenir sur l'épisode et les événements entourant la mort du roi Knut IV en 1086. Lorsque ce dernier arriva au pouvoir en 1080, sa posture politique était particulièrement instable. Un temps soupçonné d'avoir fait partie du complot ayant débouché sur la mort du précédent roi, son frère, Knut IV était dans une position particulièrement défavorable. Il avait autant besoin de réaffirmer son autorité politique sur ses sujets, que d'assurer sa propre subsistance dans un contexte de monarchie itinérante. Ce mode de vie nomade permettait au roi de mieux contrôler les pouvoirs locaux en cherchant aussi à contrôler les lois et les décisions prises par les *ting*, tout en cherchant à créer une cohésion plus ou moins variable au sein du territoire danois. Cette itinérance devait aussi permettre de répondre aux besoins financiers et économiques de la cour. Les sujets du roi lui devaient aide et soutien lors de ses déplacements en lui versant les diverses redevances dues et en lui fournissant le gîte. Dans ce contexte, l'épisode de la *Knýtlinga saga* sur son règne appuie fortement sur le fait que le roi voyagea et obtint grande aide et soutien de la part de la



population danoise, en prenant tout ce que les paysans avaient à offrir<sup>44</sup>. La politique de Knut IV ne se contenta pas que de faire assumer le poids de sa cour sur les revenus et la production de ses sujets. Elle consista aussi en une action novatrice visant de manières distinctes à faire imposer deux redevances auxquelles les Danois n'avaient jamais été assujettis. D'abord, la dîme, dans un contexte de renforcement de l'autorité cléricale et de l'usage des institutions ecclésiastiques pour renforcer le pouvoir et l'autorité royale. De ce fait, à dix ans près, la démarche est concomitante avec le vote rendant obligatoire le versement de la dîme en Islande<sup>45</sup>. Mais le contexte y est différent, et la population danoise n'a pas autant embrassé la foi chrétienne. Les pratiques culturelles ancestrales nordiques restaient largement encore en mémoire parmi la population danoise. Il était bien difficile d'y faire appliquer le principe selon lequel les *bønder* devaient verser 10 % de leur revenu à une institution dont ils reconnaissaient à peine l'autorité<sup>46</sup>. La tentative d'imposer le *nefgjald* – une redevance par capitation – fut une grande première pour le monde nordique où le versement du *geld* restait exogène à la Scandinavie et perçu dans les territoires soumis aux autorités vikings<sup>47</sup>. La volonté de Knut IV de financer les dépenses royales à travers cette politique fiscale renforça l'animosité ambiante au sein du royaume, où l'idée d'assujettir l'ensemble de la population à des redevances sans aucune distinction de droits et de privilèges allait à l'encontre du fonctionnement ancestral de la société nordique. Il a souvent été difficile pour les historiens et les philologues de faire le lien entre la politique fiscale de Knut IV et les événements entourant sa mort en 1086 ; mais, la date supposée de l'application du *nefgjald* – 1085 – et sa mort un an après ne peuvent que renforcer l'hypothèse selon laquelle ses décisions économiques le rendirent si impopulaire, qu'un régicide fut envisageable, rappelant ainsi que même Thomas d'Aquin jugea ce crime licite lorsque le souverain devenait un tyran<sup>48</sup>. Si nous autres spectateurs postérieurs avons du

---

<sup>44</sup> «Knytlinga Saga», dans *Jomsvikinga Saga og Knytlinga tilligemed Sagabrudstykker og Fortoellinger vedkommende Danmark*, trad. Carl Christian Rafn, Copenhague, Andreas Seidelin, 1829, pp. 157-357

<sup>45</sup> Grégory Cattaneo, «La dîme dans l'Islande médiévale. Sagas, lois et hiérarchies communautaires», *op. cit.*

<sup>46</sup> Nora Berend, *Christianization and the rise of christian monarchy: Scandinavia, central europe and Rus' c.900-1200*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 83 : on note la persistance des pratiques funéraires préchrétiennes jusqu'au début du XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>47</sup> Richard Bonney (dir.), *Economic Systems and State Finance*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>48</sup> *Ibid.*, pp. 25-30.



mal à lire les liens entre ces différents événements, l'auteur de la *Chronique de Roskilde*<sup>49</sup> considère cet impôt comme l'un des éléments déclencheurs de la rébellion des paysans de Vendsyssel dans le nord du Jylland<sup>50</sup>. Bien que la rébellion émana d'une débâcle militaire – le roi ne se présentant pas à l'endroit où il avait rassemblé son armée pour une expédition en Angleterre – lorsque la population se souleva pour renverser le roi, ce sont les « *vendelboerne* » qui furent désignés comme acteurs de ce régicide<sup>51</sup>.

Cette révolte fiscale et politique fut marquante dans l'histoire médiévale danoise, car, le roi assassiné était un souverain qui, selon ses sujets, avait largement bafoué les principes moraux et ancestraux de la civilisation nordique, en ayant cherché à soumettre à son autorité des individus qui jouissaient clairement de leur libre arbitre économique et politique. À y réfléchir, bien que nous ne conservions qu'un nombre limité de sources endogènes ayant traité des révoltes populaires ou paysannes, nous remarquons que les transmissions aléatoires à travers les siècles ont permis de garder en vie la mémoire de révoltes dont le cœur du conflit était bien souvent économique. Près de cent ans après la révolte du Vendsyssel, alors que le règne de Valdemar I<sup>er</sup> prend fin, lui aussi fait face une révolte populaire dont les origines furent en partie similaires. La question du versement de la dîme était déjà un sujet sensible sous le règne de Knut IV.

Cent ans plus tard, la situation n'a pas grandement évolué. La population danoise persiste à s'opposer à son versement. Cette redevance ecclésiastique, prélevée de manière systématique dans l'ensemble des territoires ayant adopté le christianisme pour religion, permet l'enrichissement considérable du clergé au fil du temps. Si le versement de la dîme est perçu comme systématique dès l'adoption du christianisme, il est nécessaire de nuancer le propos en précisant bien que son versement fut variable selon le degré d'adhésion des populations aux dogmes chrétiens. Accepter de payer la dîme signifiait accepter les normes et

<sup>49</sup> Martin Clarentius Gertz (dir.), *Scriptores Minores Historiæ Danicæ mediæ ævi*, Copenhague, G. E. C. Gad, vol. 1, 1917, pp. 14-33.

<sup>50</sup> Nils Hybel et Bjørn Poulsen (dir.), *The Danish Resources c. 1000-1550: Growth and Recession*, op. cit., p. 303.

<sup>51</sup> «Roskildekrønikon», dans *Scriptores Minores Historiæ Danicæ mediæ ævi*, Copenhague, G. E. C. Gad, vol. 1, 1917, pp. 3-33; Saxo Grammaticus, *Gesta Danorum: The History of the Danes*, trad. Karsten Friis-Jensen, Oxford, Oxford University Press, vol. 2, 2015, pp. 851-859: bien que *vendelboerne* se traduit communément par « habitants du Vendel », « paysans du Vendel » est aussi une traduction acceptée expliquant pourquoi nous parlons de révolte paysanne, même si cette révolte ne porte pas l'ensemble des significations associées aux révoltes paysannes occidentales.

les pratiques d'un mode de pensée différant considérablement des usages et des coutumes nordiques. Malgré les trois siècles qui s'écoulèrent entre les premières conversions danoises au christianisme, le syncrétisme tendit à persister et la disparition des pratiques et usages païens fut un long processus qui n'aboutit qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Lors de la conversion en profondeur de la société danoise. En d'autres termes, tout au long de ce siècle, il était impensable pour les Danois de s'acquitter d'une redevance dont l'origine était si exogène à leur société, que son acquittement demandait une véritable transgression de toutes les mœurs et pratiques héritées de leurs ancêtres. Malgré la conversion du royaume et la volonté des autorités politiques de vivre selon des lois chrétiennes<sup>52</sup>, cette dite législation resta étrangère tant que l'autorité royale ne renforça pas l'aspect obligatoire de son versement. S'opposer à cette redevance marquait le refus des normes et des pratiques d'un Occident dont le Danemark ne faisait pas partie, selon les Danois. Sans détailler les éléments de la crise entre les autorités royales et ecclésiastiques et les habitants de Scanie, le refus de s'acquitter de la dîme et de tout autre impôt ayant cours à ce moment-là, marqua la volonté de ces derniers de conserver coutumes, pratiques et culture propre à leur province au détriment de la culture royale portée par les officiers royaux issus du Jylland<sup>53</sup>. Le refus de Valdemar I<sup>er</sup> (1146-1182) et d'Absalon d'accepter cette requête et, de nommer aux postes d'officiers de la province des natifs, rencontra une opposition véhémente de la part des sujets, qui refusèrent de s'acquitter des redevances auxquelles ils étaient assujettis. L'opposition se basait sur le principe que, le roi et ses officiers ne respectaient pas les traditions et les coutumes locales et que le non-respect de ces coutumes ne pouvait être confronté qu'à une révolte et à un refus de se soumettre à la nouvelle politique fiscale du roi<sup>54</sup>. En effet, l'adoption du versement de la dîme, de manière systématique et annuelle, n'a été entérinée par le *ting* de Lund que neuf ans auparavant. De ce fait, le versement de la dîme est ici bien une nouveauté fiscale rencontrant la résistance de la population locale. Selon toute vraisemblance, la nouvelle législation n'avait pas fait l'objet de confirmation écrite, ce qui permit de faire persister la coutume scanienne, qui ignorait le

---

<sup>52</sup> Jean-Marie Mayeur, *Histoire du christianisme des origines à nos jours: Évêques, moines et empereurs 1054-1274*, *op. cit.*, p. 319.

<sup>53</sup> Helle Vogt et Ditlev Tamm (dir.), *The Danish medieval laws: The Laws of Scania, Zealand and Jutland*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>54</sup> Nils Hybel et Bjørn Poulsen (dir.), *The Danish Resources c. 1000-1550: Growth and Recession*, *op. cit.*, p. 307.

versement de la dîme au profit du *biskopgaver*<sup>55</sup>, donnant toute liberté aux *bønder* de ne pas s'acquitter de la dîme. Cette rébellion souligne la difficulté de l'autorité royale et ecclésiastique à faire imposer et faire affirmer des droits et des prérogatives exogènes aux normes traditionnelles danoises. Il n'est pas nécessaire de discuter du règlement du conflit pour comprendre que les enjeux présents concernent la soumission à une pratique politique étrangère ainsi que le refus de se soumettre aux nouvelles normes fiscales, car, elles entraient en concurrence avec les principes ancestraux et moraux des sociétés nordiques. L'intervention royale pour le règlement du conflit chercha plus à normaliser la situation fiscale par la force, en mettant fin à la tradition ancienne au profit d'une pratique fiscale occidentale<sup>56</sup>.

Il n'est pas nécessaire de mentionner tous les épisodes de révoltes ayant lieu au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle pour discuter des enjeux associés de la ratification de législations fiscales issues des pratiques occidentales. Durant une période allant des années 1150 aux années 1250, les autorités politiques mirent tout en œuvre pour encadrer les pratiques fiscales par des législations strictes, visant à assujettir un nombre toujours plus grand de Danois à des systèmes et des pratiques de redevances entièrement exogènes au mode de pensée nordique. La volonté de l'Église de définitivement entériner le versement obligatoire de la dîme sur l'ensemble du territoire découle de l'officialisation de l'institution ecclésiastique nordique avec la création de l'archidiocèse de Lund en 1104. Cet archidiocèse offrit pour la première fois une indépendance et une liberté totales à l'Église danoise, qui put s'organiser comme bon lui semblait sans risquer l'intervention des autorités méridionales dans la gestion des affaires religieuses nordiques<sup>57</sup>. Tout en respectant les pratiques dogmatiques de l'Église chrétienne, l'autorité ecclésiastique danoise fut en mesure de mieux régir le droit chrétien tel qu'il devrait

---

<sup>55</sup> Littéralement «cadeaux de l'évêque»: il s'agit d'une alternative au paiement de la dîme dont la somme se composait des dons directement faits en faveur de l'évêque. Ce don a l'avantage de diminuer le montant individuel de la redevance, car, il ne prenait pas en compte l'entretien de l'église et la rémunération des clercs.

<sup>56</sup> Nils Hybel et Bjørn Poulsen (dir.), *The Danish Resources c. 1000-1550: Growth and Recession*, op. cit., p. 307.

<sup>57</sup> Helle Vogt et Ditlev Tamm (dir.), *The Danish medieval laws: The Laws of Scania, Zealand and Jutland*, op. cit., p. 8: ici spécifiquement les différents conflits avec l'archevêché d'Hambourg-Brême qui persistait à vouloir garder l'Église nordique sous le giron de l'autorité germanique.



l'être et non pas tel qu'il l'avait été lors de la christianisation du royaume<sup>58</sup>. Lors de la rédaction de son *Histoire des archevêques d'Hambourg* (v. 1070), Adam de Brême insistait déjà sur le refus de la population danoise à verser la dîme<sup>59</sup>. En 1104, la situation n'a guère évolué, et la grande mission des archevêques du XII<sup>e</sup> siècle fut d'implanter et d'encadrer le versement de cette redevance à travers les différentes régions du royaume. L'opposition de la société danoise face à cette redevance perdura longtemps. Face à cette résistance, il nous paraît aussi important de souligner les succès de l'Église danoise. Un privilège de 1135 édité par l'évêque Eskil atteste par écrit que celui-ci fut rémunéré de manière systématique chaque année à travers une somme fixe issue du versement d'une redevance spécifiquement alloué à cet usage<sup>60</sup>. Si cette décision ne portait pas encore le nom de dîme, elle permit néanmoins de faire accepter le principe de verser ce type de redevance, rendue obligatoire dans le droit public depuis les Carolingiens<sup>61</sup>. Ce n'était pas l'idée de rémunérer celui qui pratiquait les offices qui rebutait la population danoise, puisque les hommes qui organisaient les cérémonies cultuelles préchrétiennes étaient, eux aussi, rémunérés par la communauté pour leur service<sup>62</sup>. Ce qui posa un problème fut l'idée même qu'un individu pouvait s'arroger une partie des revenus et la production des *bønder* selon le seul principe qu'il se trouvait à un poste cultuel important. La persistance de la résistance face à l'acquittement de la dîme jusqu'en 1530 souligne à quel point cette pratique resta foncièrement en inadéquation avec les principes moraux des sociétés nordiques et que la volonté royale ou ecclésiastique ne permit pas une modification profonde de la culture danoise<sup>63</sup>.

---

<sup>58</sup> Jean-Marie Mayeur, *Histoire du christianisme des origines à nos jours: Évêques, moines et empereurs 1054-1274*, *op. cit.* pp. 319-321; Nora Berend, *Christianization and the rise of christian monarchy: Scandinavia, central europe and Rus' c.900-1200*, *op. cit.*, p. 83.

<sup>59</sup> Adam de Brême, *Histoire des archevêques de Hambourg avec une Description des îles du Nord*, trad. Jean-Baptiste Brunet-Jailly, Paris, Gallimard, 1998, p. 187.

<sup>60</sup> «Nr 64 - 29 november 1135. Næstoed », dans *Diplomatarium Danicum*, dir. Niels Skyum-Nielsen, Ejnar Munksgaards Forlag, Copenhague, 1963, pp. 124-128.

<sup>61</sup> Roland Viader, *La dîme: Dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2010, p. 37.

<sup>62</sup> Grégory Cattaneo, «La dîme dans l'Islande médiévale. Sagas, lois et hiérarchies communautaires», *op. cit.*

<sup>63</sup> Nils Hybel et Bjørn Poulsen (dir.), *The Danish Resources c. 1000-1550: Growth and Recession*, *op. cit.*, p. 307.

### **L'impact idéologique des pratiques fiscales occidentales sur la société danoise**

En ayant défini le contexte qui donna naissance à l'application de nouvelles politiques fiscales au sein du royaume danois lors de la transition vers le système féodo-vassalique, il est nécessaire de souligner que ladite transition ne se fit pas sans conflits. La population danoise resta fermement opposée à toute variation des pratiques politiques et institutionnelles tant qu'elle garda en mémoire les usages anciens hérités de leurs aïeux. Cette réticence face au changement découlait autant de l'appréhension face à leur nouveau modèle politique exogène aux normes et pratiques nordiques, que de la peur de voir son statut social dégradé à cause de l'acculturation de la population danoise aux normes occidentales. C'est sur ce point principal que le conflit d'acceptation des nouvelles pratiques fiscales résida. Dans les territoires les plus reculés de la Scandinavie, où les contacts avec l'Occident étaient moindres – on parle ici des îles de l'Atlantique nord – les pratiques politiques et commerciales occidentales eurent un faible impact sur la population locale, qui acceptait le particularisme méridional sans pour autant l'acclimater à sa communauté. Pour le territoire danois, si au sud du monde nordique, il était quasi impossible pour sa population d'ignorer ou de laisser vivre de côté les hommes du Sud, qu'ils côtoyaient de manière systématique, parce que le Danemark resta un territoire étroitement lié au Saint-Empire tout le long du Moyen Âge<sup>64</sup>. Cette cohabitation régulière impactait le mode de vie des Danois avec l'importation de pratiques, normes et mœurs occidentales face auxquelles la culture nordique rivalisait mal. Si nous avions été spécialistes de l'histoire de la Gaule antique, nous aurions tiré un parallèle entre l'acculturation des Gaulois à la culture romaine et l'acculturation du peuple danois aux pratiques occidentales, car, la situation peut apparaître comme similaire, mais là n'est pas la question. Ce qu'il semble important de retenir, c'est que, dans ce modèle et dans cette transformation institutionnelle, politique et économique, la population danoise subit une acculturation à laquelle elle ne semble pas entièrement consentir.

Si nous employons ici précisément le terme d'acculturation, c'est parce qu'il définit bien le changement que subit la société danoise à cette époque. Défini comme l'ensemble des phénomènes qui résultèrent d'un contact continu et direct entre différents groupes de population aux cultures différentes, et qui, entraînent des changements dans le modèle

---

<sup>64</sup>Pierre Riché, *Les Carolingiens : une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette, 1992, p. 267.



social, politique et économique de ces groupes<sup>65</sup>, c'est bien ce phénomène précis auquel on assiste. La culture dominante féodale chrétienne s'offre comme modèle à adopter, que les Danois acceptent ou non de s'y conformer, parce que ce n'est pas à eux que revient ce choix. La volonté de rapprochement avec le modèle occidental émanait du pouvoir royal et cette volonté n'était pas forcément celle de la population. Ce n'étaient pas tant les nouvelles directives fiscales qui posaient problème, mais plutôt le fait que ces directives transformaient en profondeur la société danoise en imposant par la force une culture et des codes étrangers. Finalement, nous parlons ici d'acculturation, car, on assiste à un transport d'idées faisant suite à des contacts continus et directs entre la population danoise et l'Occident chrétien, produisant lesdits changements qui transformèrent les mœurs danoises. Ce processus d'acculturation fut marqué par un décalage culturel, une résistance de la population face à la nouveauté et, à plus long terme, une intégration lorsque que les acculturés finirent par s'appropriier les nouvelles normes et pratiques qui leur étaient proposées<sup>66</sup>. Ce qu'il faut souligner ici, ce sont les difficultés d'adaptation à un nouveau modèle social ainsi que la complexité d'intégrer des individus à un modèle exogène à leur pratique coutumière. Les problèmes qui en découlèrent sont tous aussi importants, notamment quand les acculturés étaient amenés à perdre droits et privilèges associés à leur ancien statut social.

L'impact idéologique des pratiques fiscales occidentales sur la société danoise fut un élément clé dans la disparition du statut de *bonde*. Nous avons déjà discuté de leur statut politique au sein des sociétés nordiques. Toutefois, ce groupe d'individus pouvait composer une part variable des sociétés selon le territoire concerné. Si, en Islande médiévale, les *bønder* composaient la majorité de la population, sur le continent, la situation pouvait varier drastiquement. Malgré cela, les *bønder* restaient le corps fondateur des sociétés nordiques, et c'était sur leur liberté, leur droit et leur devoir que reposait une grande partie de la vie politique et économique du royaume. Masse non assujettie aux redevances, les *bønder* formaient une cohorte à part, qui reverser aucune part de sa production et aucun de ses revenus à un seigneur<sup>67</sup>. Ils étaient propriétaires de plein droit et ne répondaient qu'à l'appel

<sup>65</sup> Zohra Guerraoui, « De l'acculturation à l'interculturalité : réflexions épistémologiques », *L'Autre*, 10, n° 2, 2009, pp. 195-200

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> Astrid E. Helle, *Histoire du Danemark*, op. cit., p. 65 ; Nils Hybel et Bjørn Poulsen (dir.), *The Danish Resources c. 1000-1550: Growth and Recession*, op. cit., p. 299.



du *leding* [ost] et au *stud*<sup>68</sup> qui faisait partie de leur devoir d'homme libre. L'acculturation forcée que la population danoise subit ébranla l'ensemble des principes fondamentaux de leur société nordique. Cette acculturation qui poussa les Danois vers un modèle politique, institutionnel et économique occidental, ne les amena pas non seulement à vivre d'une nouvelle façon, mais les incita à vivre selon un temps chrétien exogène aux fondements sociétaux nordiques. Vivre selon un temps chrétien n'était pas inné pour cette population qui ne possédait aucun des codes sociaux occidentaux. Les révoltes et rébellions contre le nouveau modèle fiscal danois étaient le symbole d'une société dont la structure culturelle a changé en profondeur. La persistance des révoltes fiscales entre la mort de Knut IV en 1086 et la révolte scanienne de 1180 souligne que, malgré le temps qui s'écoule, cela restait difficile pour les autorités royales et ecclésiastiques de modifier de manière profonde les principes fondateurs de la société danoise. La persistance du statut de *bonde* et de ses droits ancestraux démontre une volonté de la part de la population de lutter contre une idéologie institutionnelle que l'on tente de leur imposer par la force. La transformation de la société danoise ne put se faire qu'une fois que les *bønder* acceptèrent de perdre leur liberté et leurs droits ancestraux. La problématique réside finalement, non pas dans les enjeux fiscaux, mais plutôt dans la disparition du statut de *bonde*, qui restait la représentation la plus imagée des mœurs et des coutumes ancestrales nordiques. En subissant cette acculturation forcée, les Danois devaient, de manière involontaire, abandonner tout ce qu'ils connaissaient pour un nouveau modèle dont ils ignoraient tout.

L'impact idéologique de ce changement fut tel que, pendant une période, il fut particulièrement dur d'implémenter lesdits changements sans brusquer la population ou faire face à des révoltes dont l'importance fut variable. La transition vers le système féodal et l'acceptation de la fiscalité féodale s'opérera quand les *bønder* consentirent à perdre leur statut social et politique au détriment d'une situation économique stable, en rentrant au service de différents seigneurs, en tant que *landboer*. Leur sécurité économique et physique devenait garantie par leur nouveau seigneur et ils n'avaient plus à apporter aide et conseil au souverain

---

<sup>68</sup> Alex Boutry, *Pratiques fiscales en Scandinavie médiévale: impôts, taxes et redevances dans le royaume danois entre le XIIe et le XIVe siècle*, op. cit., p. 35 : *stud* désigne le soutien et l'entretien du souverain lors de ses déplacements.



de manière directe<sup>69</sup>. Cette transition qui s'opère à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle marque la disparition progressive du statut de *bonde*, des coutumes et des traditions nordiques au sein de la société danoise. Cette transformation profonde de la société modifia la paysannerie du royaume : le statut de fermier libre propriétaire de son alleu disparaissant au profit des grands domaines agricoles<sup>70</sup>, dont les seigneurs délèguèrent la gestion. Les *bryde* [bailli] s'assuraient que les redevances dues étaient versées par les tenanciers en temps et en heure<sup>71</sup>. La délégation de la gestion économique et administrative des domaines à des officiers seigneuriaux n'est pas un nouveau phénomène pour la paysannerie occidentale. Bailli, sénéchal et prévôt sont des figures administratives particulièrement présentes dans l'organisation administrative des royaumes occidentaux. C'est beaucoup moins le cas au sein des royaumes nordiques. Leur introduction au sein de l'organisation sociale, politique, économique et institutionnelle marque une transformation dans la façon de gérer et d'administrer la vie paysanne à toutes les échelles du royaume. Tout comme en Angleterre, où la fonction de sénéchal n'a été introduite qu'avec la conquête normande, et donc, par extension, la généralisation des relations féodo-vassalique selon un modèle franc<sup>72</sup>. La création d'un office similaire sous le nom de *ombudsmand* changea profondément la structuration de la vie paysanne danoise<sup>73</sup>. Ce changement dans la structuration administrative des territoires nordiques ne se manifesta dans le reste de la Scandinavie que de manière plus tardive au XIII<sup>e</sup> siècle, une fois les seigneuries territoriales islandaises et les *fylker* [district] norvégiens développés et structurés selon un modèle d'organisation centré autour des *ting* qui s'occupaient des affaires courantes et judiciaires des dites seigneuries<sup>74</sup>.

<sup>69</sup> Nils Hybel et Bjørn Poulsen (dir.), *The Danish Resources c. 1000-1550 : Growth and Recession*, op. cit., p. 309.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> *Ibid.*, pp. 170-171.

<sup>72</sup> Alban Gautier, « Butlers and dish-bearers in Anglo-Saxon courts : household officers at the royal table : Butlers and dish-bearers in Anglo-Saxon courts », dans *Historical Research*, 90, n°248, mai 2017, pp. 269-295.

<sup>73</sup> Alex Boutry, *Pratiques fiscales en Scandinavie médiévale : impôts, taxes et redevances dans le royaume danois entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 111-112.

<sup>74</sup> Dagfinn Skre (dir.), « Rulership and Ruler's Sites in 1st-10th-century Scandinavia », op. cit. ; Grégory Cattaneo, « La dîme dans l'Islande médiévale. Sagas, lois et hiérarchies communautaires », op. cit.



Les anciens *bønder* qui ne devaient de compte à personne doivent à présent répondre aux obligations que leur seigneur leur imposait. Des obligations autant en service qu'en nature et même parfois en argent. Avec ce changement, les terres allodiales disparurent au fur et à mesure que les *bønder* rentraient au service d'un seigneur. La disparition de ces terres entraîna un remodelage marqué du paysage agricole danois. Les petits domaines et les petites fermes furent agglomérés pour former des fermes dont la taille fut multipliée par deux, passant de cinq hectares de surface agricole à dix. Dans le même temps, la disparition des *bønder* permit au roi d'affirmer lui aussi son autorité. Certains *bønder* rentraient au service de seigneurs locaux ou régionaux. D'autres rentrèrent aussi au service du roi, de sorte qu'il doubla la taille du domaine royal par deux : une véritable prouesse pour une figure qui a longtemps eu du mal à affirmer son autorité<sup>75</sup>. Grâce à la disparition des terres allodiales, ce sont les tenures et la vassalité qui s'étendirent à l'ensemble du royaume en permettant l'affirmation politique du roi, le renforcement de l'autorité ecclésiastique et l'apparition d'une classe nobiliaire seigneuriale, qui devinrent l'intermédiaire politique et économique du roi dans le cadre de la gestion et du prélèvement des redevances royales. Il nous paraît important de souligner ici que, le choix de faire évoluer et de transformer les pratiques et les normes fiscales du royaume ne découla pas d'une volonté politique unique ou d'une décision unilatérale prise par un roi dont le but était de se rapprocher et de se connecter avec les rois méridionaux. La transformation de la fiscalité danoise se fit sur le principe d'une nécessité administrative et économique. Le cas des modèles fiscaux nordiques de l'Islande et de la Norvège médiévale démontre, selon nous, la capacité de la fiscalité embryonnaire nordique à ne subvenir qu'aux besoins d'entités politiques à l'administration et au pouvoir exécutif faible. Ici, le Danemark fait très tôt le choix, en comparaison avec ses voisins, de s'adapter à un modèle politique exogène nécessitant de transformer la façon de penser le pouvoir, l'administration et la vie économique du royaume. Cette transformation qui intervient à partir du XII<sup>e</sup> siècle ne chercha pas à effacer le particularisme nordique, mais plutôt à donner naissance à une organisation fiscale moderne permettant au royaume et à la couronne danoise de subvenir à ses besoins,

---

<sup>75</sup> Nils Hybel et Bjørn Poulsen (dir.), *The Danish Resources c. 1000-1550 : Growth and Recession*, op. cit., p. 300.

sans crouler sous les emprunts et les dettes – ce que la couronne ne fut pas en mesure d'éviter<sup>76</sup>. L'impact idéologique fut fort parce qu'il modifia intrinsèquement la façon de penser et de vivre la fiscalité au sein du territoire danois. Cette modification des pratiques permit toutefois de nombreux changements positifs au sein du royaume. En devenant le premier pays nordique à adopter une politique financière et fiscale d'inspiration occidentale, le Danemark entra pleinement dans l'Occident féodal médiéval bien avant que ses voisins n'imaginassent cette intégration. À vrai dire, l'introduction et l'acclimatation des royaumes suédois et norvégiens à l'Occident féodal ne se firent qu'à travers le Danemark, lors de l'établissement de l'Union de Kalmar à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

En ayant observé et analysé les enjeux en lien avec la transformation des pratiques fiscales danoises vers un modèle occidental, il est aisé de voir que la féodalité fut un élément perturbateur qui transforma et modifia les structures financières, politiques, économiques et sociales du royaume. En adoptant un modèle fiscal occidental, le Danemark opta pour une politique dénotant de la façon de penser la fiscalité en Scandinavie. Ce changement fut autant un bouleversement notable pour l'organisation étatique danoise que pour l'organisation sociale du royaume. En définitive, si l'ensemble des transformations permit au royaume d'adopter progressivement un système fiscal prémoderne, il ne faut pas oublier que cette transformation fut vectrice de chocs profonds au sein de la société avec la disparition des pratiques sociétales et étatiques nordiques à la faveur du modèle homogène variable de la féodalité. Ces événements, qui permirent la transformation de la société danoise, découlèrent d'enjeux de pouvoirs et d'autorités nous poussant à questionner l'acceptation d'un modèle fiscal exogène par une population fortement marquée par les rites et les traditions anciennes. Aujourd'hui, nous sommes entièrement dépendants de nos sources qui, pour la plupart, racontent une histoire danoise centrée sur les grandes figures politiques de l'époque. Il nous est possible d'avoir connaissance de la réticence de la population face aux nouvelles pratiques fiscales, car, nous conservons des traces écrites de leur affrontement avec les autorités politiques. En dehors de ce cadre, il nous est difficile de savoir quels étaient l'avis et la position

---

<sup>76</sup> Alex Boutry, *Pratiques fiscales en Scandinavie médiévale : impôts, taxes et redevances dans le royaume danois entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 131-132 : entre de 1286 et 1340, la couronne danoise croula sous les dettes suite à l'incapacité des souverains à rembourser leurs emprunts pris auprès de créanciers majoritairement allemands. Ceci déclencha une crise politique profonde et un interrègne durant lequel aucun roi ne gouverna le royaume.



de la population paysanne danoise face à des pratiques qui modifièrent les façons de penser la société danoise. Pour le Moyen Âge et encore plus pour le monde nordique, les paysans, qu'ils fussent tenanciers, serviles ou fermiers libres, représentaient une masse anonyme dont on n'écoutait pas les revendications. Les révoltes qui en aboutirent furent le fruit d'un long processus durant lequel les habitants du royaume cherchaient à faire exprimer un avis sur la politique menée par leur souverain.

Avec la centralisation du pouvoir royal et la perte d'influence des *ting*, paysans et fermiers devinrent une masse silencieuse ne possédant plus aucun organe de représentation pour faire valoir leurs droits, leurs avis et être représentés et défendus par des individus défendant leurs intérêts<sup>77</sup>. L'autorité royale centralisée se substitua à l'autorité collective et les laboureurs durent se résigner à abandonner leurs droits de propriétés au profit de seigneurs locaux qui les assujettissaient à toujours plus d'impôts<sup>78</sup>. Ce n'est pas tant les tentatives de lutte, de révolte et de rébellion contre les nouvelles politiques fiscales qui transformèrent la société danoise, mais plutôt ces dites politiques, dont les fondements reposaient sur des principes moraux exogènes à la culture nordique. Lorsque les révoltes font appel au passé et le louent, c'est pour s'opposer à un pouvoir royal omnipotent qui cherche à faire disparaître le particularisme nordique pour s'intégrer à l'Occident féodal. Si pour la population danoise, cette transformation marque la perte d'usages et de pratiques ancestrales, cette opposition est surtout l'affaire d'un passé glorieux exalté de Danois qui – déjà ancrée dans l'Occident chrétien – firent appel à des coutumes et des pratiques ancestrales de l'époque viking, que ces derniers n'avaient de toute façon jamais connue. Dans un contexte, où la survie d'un paysan et de sa famille est déterminée par la réussite de la récolte annuelle, l'idée de ce *bonde* propriétaire de ses terres, libre de tous droits et de toutes redevances, est une aspiration imaginée et imaginaire pour n'importe qui croulant sous le poids des redevances royales, seigneuriales et ecclésiastiques.

### Conclusion

Qu'est-ce que la question des pratiques fiscales peut nous dire de la capacité de la population à accepter les transformations économiques et politiques s'opérant au sein de la

---

<sup>77</sup> Astrid E. Helle, *Histoire du Danemark*, op. cit., pp. 48-50.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 65.

société danoise ? Il exista bien une volonté de la part des élites dirigeantes de transformer les modes de pensée fiscaux afin de réussir à subvenir aux besoins d'une administration royale grandissante. Cette transformation par imitations des pratiques méridionales modifia profondément l'identité de la société danoise en l'ancrant dans un temps nouveau qui n'était pas le sien. Au sein du territoire danois, l'application des pratiques fiscales occidentales marqua l'abandon progressif des coutumes nordiques, dont la simplicité ne permettait pas de supporter une organisation politique et institutionnelle complexe. Là où le particularisme nordique organisait le système fiscal autour de l'administration collective des *ting*<sup>79</sup>, la perte d'autonomie progressive de ces derniers entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle transforma les moyens et les modes de gouvernance et d'organisation économique, fiscale et sociale. L'autorité politique centralisée se manifesta par l'existence d'un système fiscal complexe, dont la mission était de maximiser les revenus et les ressources de l'autorité royale et ecclésiastique. Ceci détonnait avec les autres formes de gouvernances nordiques, où les coutumes ancestrales perdurèrent jusqu'à la fin du bas Moyen Âge. En optant pour un contexte politique, institutionnel et fiscal chrétien, les rois danois modifièrent la structure de la société danoise, non pas pour se différencier du reste de la Scandinavie, mais pour pleinement s'intégrer à un Occident avec lequel il avait des contacts économiques bien plus marqués, grâce à la prospérité du commerce balto-nordique, la naissance des guildes et l'émergence du commerce hanséatique, dont les Danois furent des acteurs importants. La nécessité populaire de s'opposer à ces changements économiques et politiques ne se fit pas dans une volonté de s'opposer aux transformations et à l'harmonisation des pratiques fiscales nordiques<sup>80</sup>, mais dans une volonté de ne pas voir disparaître ce qui restait de la liberté immuable des *bønder*, même s'ils avaient déjà vu leur statut et leur sécurité économique et politique mise en péril lors du renforcement et de la centralisation du pouvoir royal. Ici, l'approbation par la population des changements est difficile à apercevoir et étudier, car, nous ne possédons pas les sources permettant une telle analyse. Les attitudes de lutte ou de soumission vis-à-vis des souverains et de leurs politiques fiscales varièrent selon le consentement et l'acceptation de la politique royale par la population, de son institution et des raisons qui menèrent à des politiques fiscales particulièrement strictes. En 1180, lorsque les Scaniens se rebellèrent, ils le firent, car, ils

<sup>79</sup> Jón Jóhannesson, *A History of the Old Icelandic Commonwealth*, op. cit., p. 61.

<sup>80</sup> Richard Bonney (dir.), *Economic Systems and State Finance*, op. cit., p. 101.

s'opposaient à la volonté du roi des nouveaux officiers provinciaux issus d'influents familles du Jylland. En 1340, lorsque Valdemar IV prit le pouvoir, mettant fin à une période d'interrègne et de chaos politique et administratif, il imposa une politique fiscale particulièrement stricte afin de pouvoir reconquérir les différents domaines acquis par les créanciers allemands de la couronne. La politique fiscale du roi fut stricte, probablement plus que celle de Valdemar I<sup>er</sup>. Ici, la différence et l'absence de révolte s'expliquent par l'adhésion et le consentement de la population à la politique fiscale du roi, dont la mission était de redresser les finances et l'honneur d'un royaume bafoué par ses créanciers.

### *Références bibliographiques*

#### Sources primaires

ADAM DE BRÊME, *Histoire des archevêques de Hambourg avec une Description des îles du Nord*, trad. Jean-Baptiste Brunet-Jailly, Paris, Gallimard, 1998.

GERTZ, Martin Clarentius (dir.), *Scriptores Minores Historiæ Danicæ mediæ ævi*, Copenhague, G. E. C. Gad, vol. 1, 1917.

OVID, *Fastorum Libri sex*, éd. Andrew Tooke, Londres, Typis Gul. Bowyer; impensis Benj. Tooke, 1720.

« Knytlinga Saga », dans *Jomsvikinga Saga og Knytlinga tilligemed Sagabrudstykker og Fortoellinger vedkommende Danmark*, trad. Carl Christian Rafn, pp. 157-357, Copenhague, Andreas Seidelin, 1829.

« Roskildekrønikon », dans *Scriptores Minores Historiæ Danicæ mediæ ævi*, vol. 1, Copenhague, G. E. C. Gad, vol. 1, 1917, pp. 3-33.

Saxo Grammaticus, *Gesta Danorum : The History of the Danes*, trad. Karsten Friis-Jensen, Oxford, Oxford University Press, vol. 2, 2015.

#### Bibliographie

BACHRACH, Bernard S. et BACHRACH David S., *Warfare in medieval Europe, c.400-c.1453*, Londres, Routledge, 2017.

BEREND, Nora, *Christianization and the rise of christian monarchy : Scandinavia, central europe and Rus' c.900-1200*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

- BONNEY, Richard (dir.), *Economic Systems and State Finance*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
- BOUTRY, Alex, *Pratiques fiscales en Scandinavie médiévale: impôts, taxes et redevances dans le royaume danois entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Master, Sorbonne Université, 2025.
- BRINK, Stefan (dir.), *The Viking World*, Londres, Taylor & Francis Group, 2008.
- CATTANEO, Grégory, « La dîme dans l'Islande médiévale. Sagas, lois et hiérarchies communautaires », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, n°261, 2023, pp. 7-34.
- CORRIOL, Vincent, « Redevances symboliques et résistance paysanne au Moyen Âge : à propos du procès de Berthet de Lessart (1423) », dans *Histoire & Sociétés Rurales*, 37, n° 1, 21 septembre 2012, p. 15-42.
- EYDOUX, Eric, *Les grandes heures du Danemark*, Paris, Perrin, 1975.
- FAVIER, Jean, *Finance et fiscalité au Moyen Âge*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1971.
- FRANÇOIS, Clément, *L'Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, et autres anciens monumens, depuis la naissance de Notre-Seigneur, par le moyen d'une table chronologique*, s. l., A. Jombert jeune, 1783.
- GAUTIER, Alban, « Butlers and dish-bearers in Anglo-Saxon courts : household officers at the royal table : Butlers and dish-bearers in Anglo-Saxon courts », dans *Historical Research*, 90, n° 248, mai 2017, pp. 269-295.
- GAUVARD Claude (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Quadrige, PUF, 2002.
- GELTING, Michael H., « The Problem of Danish 'Feudalism': Military, Legal, and Social Change in the Twelfth and Thirteenth Centuries », dans *Feudalism : New Landscapes of Debate*, pp. 159-184, Leiden, Brepols, 2011.
- GUERRAOUI, Zohra, « De l'acculturation à l'interculturalité : réflexions épistémologiques », dans *L'Autre*, 10, n° 2, 2009, pp. 195-200.
- HELLE, Astrid E., *Histoire du Danemark*, Paris, Hatier, 1992.
- HELLE, Knut (dir.), *The Cambridge History of Scandinavia*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 1, 2003.
- HOLLISTER, C. Warren, « The Significance of Scutage Rates in Eleventh and Twelfth Century England », dans *The English Historical Review*, octobre 1960, 75, n° 297, pp. 577-588.
- HYBEL, Nils et POULSEN Bjørn (dir.), *The Danish Resources c. 1000-1550 : Growth and Recession*, Leiden, Boston, Brill, 2007.

- IMSEN, Steinar, *Taxes, tributes and tributary lands in the making of the Skandinavian kingdoms in the Middle Ages*, Trondheim, Tapir Academic Press, 2011.
- JÓHANNESSON, Jón, *A History of the Old Icelandic Commonwealth*, Winnipeg, University of Manitoba, Manitoba Press, 1974.
- LARRER, Juan José, « Conclusion », dans *Normes et pratiques au Haut Moyen Âge Ve-IXe siècle : Appliquer le droit ?*, Université de Tours/Sorbonne Université, Tours-Paris, 2025.
- MALBOS, Lucie, *Les ports des mers nordiques à l'époque viking, VIIe-Xe siècle*, Brepols, 2017.
- MAYEUR, Jean-Marie, *Histoire du christianisme des origines à nos jours : Évêques, moines et empereurs 1054-1274*, Paris, Desclés, vol. 5, 1993.
- MENJOT, Denis (dir.), *The Routledge Handbook of Taxation in Medieval Europe*, New York, Routledge, 2023.
- MONTELIUS, Oscar, *Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves*, Paris, Ernest Leroux, Editeur, 1895.
- POULSEN Bjørn, « The free bønders of Scandinavia – who were they ? », dans *Agricultural History Conference*, Université du Sussex, 2010.
- PULSIANO, Phillip, *Medieval Scandinavia : an Encyclopedia*, New York & Londre, Garland Publishing, Inc., 1993.
- REYNOLDS, Susan, *Fiefs and Vassals : The Medieval Evidence Reinterpreted*, Oxford, Oxford University Press, 1996.
- RICHE, Pierre, *Les Carolingiens : une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette, 1992.
- SKRE, Dagfinn (dir.), « Rulership and Ruler's Sites in 1st–10th-century Scandinavia », *Rulership in 1st to 14th century Scandinavia: royal graves and sites at Avaldsnes and beyond*, pp. 193-243, Berlin, De Gruyter, 2020.
- VIADER, Roland, *La dîme : Dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2010.
- VOGT, Helle et TAMM Ditlev (dir.), *The Danish Medieval Laws : The Laws of Scania, Zealand and Jutland*, Londres, Routledge, 2016.
- WORSAAE, Jens Jacob Asmussen, « La civilisation danoise à l'époque des vikings », Copenhague, Imprimerie de Thiele, 1880.